

FICHE QCE

Informations relatives aux équipements et pratiques environnementales associés aux services proposés

1. Identification

Domaine de Montigny

Butte de Montigny

60117 Russy-Bémont – Oise – France

Téléphone : 03 44 39 00 34 - Site internet : www.domainedemontigny.fr

2. Objet de la fiche

La présente fiche a pour objet d'informer les clients sur certains équipements, dispositifs et pratiques mis en œuvre au Domaine de Montigny en matière de gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des équipements, des déplacements et des espaces naturels.

Les informations présentées correspondent aux équipements et pratiques effectivement mis en œuvre sur le site à la date de mise à jour de la présente fiche.

Elles ne constituent ni une certification environnementale globale du Domaine, ni une mesure de l'empreinte environnementale complète des événements qui y sont organisés.

Les informations sont actualisées en fonction de l'évolution des équipements et des pratiques d'exploitation du Domaine.

3. Services concernés

La présente fiche concerne notamment :

- la location d'espaces de réception et de séminaire ;
- l'organisation d'événements professionnels et privés ;
- l'hébergement sur site ;
- les prestations de restauration, cocktails, pauses et buffets ;
- les services logistiques et techniques liés à l'accueil des événements ;

4. Énergie et éclairage

Les espaces du Domaine sont principalement équipés d'éclairages LED.

Les principales zones de circulation intérieure sont équipées de détecteurs de présence permettant le déclenchement automatique de l'éclairage en fonction de leur occupation.

L'éclairage extérieur est limité aux périodes et aux zones nécessaires à l'exploitation et à l'organisation des événements.

Le parc et les espaces naturels n'ont pas vocation à faire l'objet d'un éclairage permanent.

Lorsque leur implantation le permet, les éclairages extérieurs sont orientés vers les espaces nécessitant un éclairage afin de limiter la diffusion inutile de lumière vers les espaces naturels environnants.

Les équipements d'éclairage sont éteints lorsqu'ils ne sont plus nécessaires à l'activité du site.

5. Gestion de l'eau

Le Domaine dispose de plusieurs équipements destinés à maîtriser les consommations d'eau :

- mousses installés sur différents robinets afin d'en limiter le débit ;
- robinets accessibles au public équipés de systèmes temporisés à fermeture automatique ;
- sanitaires équipés de mécanismes de chasse d'eau à consommation limitée.

Le Domaine dispose également d'un puits déclaré et d'une installation de traitement permettant la potabilisation de l'eau utilisée sur le site.

Les contrôles et analyses applicables à cette installation sont réalisés conformément aux dispositions en vigueur.

6. Eaux pluviales et assainissement

Les eaux pluviales provenant notamment des toitures sont collectées et dirigées vers des bassins ou dispositifs d'infiltration permettant leur infiltration sur le site.

Le Domaine dispose d'un système autonome d'assainissement.

Les différents flux issus de l'activité font l'objet d'une gestion différenciée :

- les eaux grasses provenant des cuisines transitent par un bac à graisses spécifique ;
- les eaux usées domestiques sont dirigées vers la station d'épuration autonome du Domaine ;
- après traitement, les eaux sont dirigées vers un dispositif d'infiltration prévu à cet effet.

La station fait l'objet d'un entretien, d'un suivi technique et des contrôles réglementaires applicables.

7. Gestion et tri des déchets

Le Domaine dispose de contenants permettant la séparation de plusieurs catégories de déchets, notamment :

- le verre ;
- les cartons ;
- les emballages plastiques, selon les consignes de collecte applicables.

Les équipes sont sensibilisées aux consignes de tri mises en place sur le site.

Les clients, organisateurs et prestataires sont également invités à respecter ces consignes lors de leurs événements.

Le Domaine limite ou déconseille, selon les conditions d'exploitation et de sécurité applicables, l'utilisation d'éléments susceptibles de générer des déchets diffus ou difficiles à collecter, notamment certains confettis, paillettes, pétards et dispositifs assimilés.

8. Vaisselle et matériel de service réutilisables

Pour les prestations réalisées par le Domaine avec ses propres équipements, l'utilisation de matériels réutilisables, qui seront lavés sur place, est privilégiée.

Cette organisation permet de limiter le recours à certains équipements de service à usage unique lorsque les conditions de la prestation le permettent.

9. Entretien, réparation et réemploi du matériel

Le Domaine privilégie, lorsque leur état le permet, l'entretien et la réutilisation de ses équipements et matériels.

Le mobilier, les équipements événementiels, les matériels techniques et certains éléments de décoration sont conservés et réemployés pour différentes manifestations.

Lorsque cela est techniquement possible et économiquement pertinent, l'entretien ou la réparation du matériel est privilégié avant son remplacement.

Cette organisation permet d'allonger la durée d'utilisation de certains équipements du Domaine.

10. Hébergement sur place et déplacements

Le Domaine dispose d'hébergements directement sur le site.

Les participants qui choisissent d'y séjourner n'ont ainsi pas à effectuer de trajet entre le lieu de l'événement et un hébergement extérieur pendant leur séjour.

11. Produits d'entretien

Le Domaine n'utilise que des produits d'entretien bénéficiant d'un label environnemental.

Les références et justificatifs correspondant aux produits concernés sont conservés afin de permettre la vérification des caractéristiques annoncées.

12. Gestion des espaces extérieurs et forestiers

Les espaces extérieurs font l'objet de pratiques d'entretien adaptées à leur usage et aux caractéristiques de chacun.

L'entretien du parc bénéficie d'une gestion raisonnée.

Les plantations sont sélectionnées en tenant compte de leurs faibles besoins en eau et de leur adaptation aux conditions climatiques locales.

Le Domaine est entouré d'un environnement boisé.

La forêt concernée fait l'objet d'une gestion forestière suivie dans le cadre d'un **Plan Simple de Gestion (PSG)**.

Ce document organise la gestion forestière sur plusieurs années et prévoit notamment les interventions et plantations programmées.

13. Limitation de certains consommables et dématérialisation

Lorsque cela est adapté à la prestation, le Domaine privilégie l'utilisation de documents sous forme numérique pour différents échanges liés à l'organisation des événements : devis, contrats, échanges préparatoires, informations techniques ou documents d'organisation.

Les impressions sont ainsi réservées aux documents nécessitant effectivement un support papier ou demandés sous cette forme.

14. Synthèse des principaux équipements et pratiques

À la date de mise à jour de cette fiche, le Domaine de Montigny dispose notamment des équipements ou pratiques suivants :

- éclairages principalement équipés en LED ;
- détecteurs de présence dans les principales zones de circulation intérieure ;
- limitation de l'éclairage extérieur aux périodes nécessaires ;
- absence d'éclairage permanent des espaces naturels ;
- équipements destinés à limiter les consommations d'eau ;
- puits déclaré et installation de potabilisation ;

- collecte et infiltration sur site des eaux pluviales ;
- installation autonome de traitement des eaux usées ;
- bac à graisses pour les eaux provenant des cuisines ;
- dispositifs de tri de plusieurs catégories de déchets ;
- réemploi de matériels pour différentes manifestations ;
- entretien régulier des équipements et réparations lorsque cela est possible ;
- hébergements disponibles directement sur le site ;
- pratiques adaptées d'entretien des espaces extérieurs ;
- gestion forestière encadrée par un Plan Simple de Gestion ;
- recours à certains produits d'entretien bénéficiant d'un label environnemental ;
- utilisation de documents numériques pour différents échanges liés à l'organisation des événements.

15. Vérification et actualisation des informations

Les caractéristiques mentionnées dans cette fiche correspondent aux équipements et pratiques du Domaine de Montigny à la date de sa mise à jour.

Le Domaine conserve, lorsqu'ils existent, les documents permettant de justifier les principales caractéristiques présentées, notamment :

- factures et fiches techniques des équipements ;
- documents relatifs au puits et à la potabilisation ;
- résultats des contrôles et analyses applicables ;
- documents relatifs à l'installation autonome d'assainissement ;
- contrats ou rapports d'entretien ;
- références des produits bénéficiant d'un label environnemental ;
- documents relatifs au Plan Simple de Gestion ;

Cette fiche est mise à jour lorsque les équipements ou pratiques décrits connaissent une modification significative.

Les informations contenues dans cette fiche décrivent des caractéristiques et pratiques du Domaine de Montigny. Elles ne constituent pas une certification environnementale globale ni une évaluation de l'empreinte environnementale d'un événement particulier.